

Avant longtemps, à l'instar de certains pays qui ont procédé comme nous le faisons ce soir, nous devons légaliser l'homosexualité et après nous devons aussi adopter une loi pour légaliser le mariage des homosexuels. (Rires) Pourtant, nous savons qu'il existe certains pays qui ont légalisé le mariage des homosexuels. Quant à être ridicule, pourquoi ne pas avoir inséré une telle disposition dans le bill omnibus pour exposer à la population canadienne les vrais buts que le gouvernement cherche à atteindre, grâce à la législation actuelle. Le moins que l'on puisse dire, si nous déclarons que les homosexuels sont des malades, c'est que, il y a quelques années, les législateurs fédéraux ont cru que les homosexuels étaient des criminels. Si, à cette époque, on a prévu, dans le Code criminel, des punitions pour les homosexuels, pourquoi, aujourd'hui, alors qu'on est porté à croire que les homosexuels sont des malades, ne ferions-nous pas disparaître du Code criminel tout ce qui touche les homosexuels? Pourquoi ne pas enlever du Code criminel ce que nous considérons autrefois comme criminel et que nous qualifions aujourd'hui de simple maladie?

Par exemple, le Code criminel prévoit-il des sentences dans le cas des tuberculeux? Impose-t-on des sentences dans le cas des malades mentaux? Pourquoi alors devrions-nous penser à légaliser le statut des malades que sont les homosexuels?

Or, je prétends que ce bill a été présenté—il est malheureux de le dire—par des personnes qui, peut-être, souhaitent la protection des homosexuels. Il est triste de penser de telles choses, mais nous sommes obligés de les dire à la Chambre. Qui, à part les homosexuels, peut réclamer leur liberté en vertu du bill C-150?

Si l'on veut réellement rendre service à ces gens, si on les considère comme des malades, qu'on les traite comme tels et qu'on biffe du bill C-150 tout ce qui concerne l'homosexualité.

Si les législateurs de l'époque ont associé l'homosexualité à la criminalité et qu'aujourd'hui ils l'associent à la maladie, qu'on modifie le Code criminel en présentant un amendement visant à supprimer tout ce qui touche l'homosexualité au Canada.

Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps de parole qui lui était alloué est écoulé depuis une demi-minute.

[M. Rondeau.]

[Traduction]

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, comme il ne reste que quelques minutes, puis-je signaler qu'il est dix heures?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je voudrais confirmer que demain, conformément à l'ordre spécial adopté tantôt, nous aurons un débat sur la Conférence fédérale-provinciale.

[Français]

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

LES PARCS NATIONAUX—QUÉBEC—À PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT DE PARCS DANS LA PROVINCE

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà posé plusieurs questions à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) à propos des parcs fédéraux, particulièrement, au sujet de l'organisation et de l'établissement d'un parc fédéral au Québec.

Monsieur l'Orateur, je désire ce soir revenir sur ce sujet afin d'inciter l'honorable ministre à me donner une réponse plus claire. Je ne veux toutefois pas le blâmer trop ouvertement, puisque le sujet qui nous intéresse présentement est aussi blâmable.

Monsieur l'Orateur, alors que les hommes politiques québécois spéculent sur le statut politique que devrait adopter le Québec sur cette terre d'Amérique, le citoyen perd tous les jours des sommes considérables parce que ses dirigeants ignorent l'aspect pratique des choses, refusent ou négligent de tirer avantage de certains programmes fédéraux qui sont de véritables fissures financières.

Cette négligence existe dans plusieurs domaines. Mes propos, ce soir, seront limités à l'un de ceux-ci: celui des parcs fédéraux. Disons immédiatement, qu'au terme de l'exercice financier 1967-1968, le gouvernement central avait versé 262 millions de dollars